



FLASH

INFOS

08 – 2020

Comité Technique Ministériel

Un dialogue social dans un espace confiné !

Ce Comité Technique se devait dès le début de la séance de faire un point d'étape sur les conséquences de l'épidémie du Coronavirus.

FO Finances a d'emblée fait remarquer que la salle dans laquelle se tenait ce CTM était aux antipodes de toutes les recommandations gouvernementales, ce dont la présidente a convenu.

Elle a reconnu le contexte tout à fait exceptionnel lié à cette épidémie et son caractère anxiogène pour les personnels, tout en appelant « *au sang froid* » de chacun.

Selon les précautions d'usage et au vu de l'évolution rapide de cette épidémie, elle indique qu'aucun agent des ministères n'était identifié comme malade.

122 agents font l'objet d'un confinement pour 14 jours.

Pour les ministères, la priorité est donnée à la protection des agents tout en maintenant une continuité du service public.

Sur ce point, il a été relevé le paradoxe de Creil où les services de la DGFIP sont ouverts pendant que d'autres services publics ont fait le choix d'une fermeture.

FO Finances a demandé, au nom de l'égalité public-privé, que le jour de carence ne s'applique pas pour les agents qui seraient amenés à déposer un congé maladie lié au Coronavirus, comme cela s'applique dans le privé depuis le décret publié le 4 mars dernier.

Il semblait que M. Dussopt l'ait annoncé lors d'un Conseil supérieur de la fonction publique avant de se rétracter pour des raisons inexplicables et inexpliquées.

Chaque direction a développé les mesures prises.

La DGDDI a suspendu tous les exercices d'activités physiques rapprochées et les missions de coopération à l'étranger. Elle a demandé un renforcement des mesures de nettoyage dans ses locaux.

L'INSEE de son côté a suspendu les enquêtes dans les zones définies comme « clusters » et auprès des personnes de plus de 75 ans, potentiellement plus exposés selon la Direction Générale de la Santé.

Quant à la DGFIP, interpellée sur les mesures qu'elle prévoit de mettre en place lors de la prochaine campagne de l'Impôt sur le revenu, à ce stade, hormis indiquer que le service public devra être rendu, aucune mesure nouvelle ne semble à l'étude.

Un point d'information hebdomadaire est programmé chaque mardi avec les fédérations, sauf nécessité d'urgence auquel cas ce rendez-vous serait avancé.

Questions diverses présentées par FO Finances

Taux de promotions 2021-2023

L'arrêté fixant les taux de promotions dans les corps des ministères économiques et financiers pour les années 2018 à 2020 arrive donc à échéance.

FO Finances a demandé l'organisation de groupes de travail pour débattre du projet de l'administration pour les années à venir, contrairement à 2018, où nous avons dû attendre sa publication au Journal Officiel pour connaître le contenu de ce plan triennal.

FO Finances a de plus demandé le rétablissement d'un plan de qualification ministériel permettant un abondement des promotions inter catégorielles.

Si sur ce dernier point et sans surprise, la réponse fut négative, la présidente de séance a indiqué que les taux de promotions devaient faire l'objet d'un débat sous l'égide de la DGAFP avant présentation aux fédérations pour une simple information.

FO Finances ne peut s'en contenter et a demandé un groupe de travail à Bercy, en amont de ces discussions, pour que les fédérations puissent faire part de leurs revendications et que l'administration présente un bilan des promotions sur la période 2018/2019.

Lignes Directrices de Gestion (LDG) MEF/MTES

Les lignes directrices de gestion actées dans nos ministères le 16 janvier 2020, intègrent dans leur périmètre les directions et services relevant de l'administration centrale dont notamment la Direction Générale des Entreprises.

En parallèle, les corps des ingénieurs de l'industrie et des mines et des techniciens de l'économie et de l'industrie sont mentionnés dans le périmètre des LDG au ministère de la transition écologique et solidaire.

FO Finances a rappelé tout au long des travaux préparatoires que cette double appartenance n'était pas acceptable.

Les LDG devant être présentées à la DGAFP avant leur passage en Comité technique, nous avons voulu connaître ses conclusions sur ce point.

La situation actuelle ne peut être que source de confusion et d'empiétement du MTES sur la gestion des corps des IIM et des TSEI, ce qui pour **FO Finances** n'est pas acceptable.

Une clarification dans les meilleurs délais est nécessaire.

La présidente de séance a confirmé que les MEF étaient toujours dans l'attente d'une réponse de la DGAFP sur la problématique des LDG « mobilités ».

Quant aux LDG « promotions », si elle a pu renvoyer ce sujet aux travaux qui vont prochainement s'ouvrir à Bercy, elle a toutefois précisé que **la gestion du corps demeurait bien dans ce cas précis aux MEF.**

Avenir du SRE suite au projet de Loi sur les retraites

Même si **FO Finances** a rappelé son opposition à l'ensemble du projet de Loi de réforme des retraites, les agents du Service des Retraites de l'État à Nantes lui ont fait part de leurs questionnements sur leur devenir . La perspective de la création d'une Caisse de Retraite Unique Universelle dans un premier temps et plus précisément la transformation du SRE en EPA dans un second temps inquiète les personnels de ce service. Des réunions, avant même l'adoption de la Loi, seraient d'ores et déjà programmées pour évoquer toutes les conséquences de ce changement de statut juridique.

FO Finances a demandé sous quelle forme l'administration compte associer les représentants du personnel du SRE, de la DGFIP et de l'administration centrale à ces débats.

La présidente de séance a répondu que ce dialogue social s'engagerait au moment opportun à la DGFIP.

Réponse pour le moins insatisfaisante pour les personnels, confrontés au quotidien à de multiples rumeurs sur le sujet.

Autres questions diverses

Déclinaison des LDG ministérielles issues du CTM du 10 janvier dernier dans les différentes directions.

Hormis à la DGFIP, tous les Comités Techniques de réseau ont émis un avis sur les lignes directrices de gestion concernant la mobilité.

Au niveau ministériel, les débats sur les LDG « promotions » vont s'engager le 20 mars prochain pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2021.

La rupture conventionnelle

Les textes, concernant la création de la rupture conventionnelle, instaurée par la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, sont parus ces dernières semaines.

Les modalités de mise en œuvre sont encore en débat au niveau interministériel.

À ce jour 114 dossiers sont en instance de traitement : 80 à la DGFIP, 15 à la DGCCRF,

Tout naturellement, l'actualité de l'épidémie du Coronavirus a concentré l'essentiel des débats de ce Comité Technique.

Pour autant, FO Finances se refuse à occulter les autres dossiers en cours et en tout premier lieu le dossier « retraites » qui poursuit, sous la pression du gouvernement, son parcours parlementaire à marche forcée.

Si le droit de manifester est maintenu le 31 mars, FO Finances sera de nouveau présent aux côtés des agents, à l'occasion de la journée de grève interprofessionnelle pour demander l'abandon de cette réforme.

Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques

45-47, Rue des Petites Ecuries - 75010 PARIS

Tél : 01.47.70.91.69 - Fax : 01.48.24.12.79

Site Web : www.fo-dgfip.fr

E-Mail : contact@fo-dgfip.fr

Ne rien faire, c'est laisser faire.

Rejoindre et adhérer à F.O.-DGFIP, syndicat libre et indépendant, c'est déjà agir.